

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 175-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.539

Déposée le: 03.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole)
Benoit (Corgémont, UDC)
Niederhauser (Court, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 06.09.2018

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Est-ce que le canton de Berne tient une liste exhaustive de ses investissements passés, actuels et futurs à Moutier ?

La commune de Moutier fait partie intégrante du canton de Berne, et ce jusqu'à nouvel avis. Nous sommes tous dans l'attente de la décision de la préfecture sur les recours déposés en lien avec la votation du 18 juin 2017. Quelle que soit la décision de la préfecture, le processus pourrait encore durer des années. En tant que commune du Jura bernois et du canton de Berne, la commune de Moutier n'est, à ce jour, pas traitée différemment dans l'octroi des subventions du canton de Berne. La commune de Moutier vient par exemple de recevoir une subvention à hauteur de 119 000 francs de la part du Fonds du sport pour la rénovation du stade Henri-Cobioni.

A notre connaissance, aucune disposition particulière, telle que par exemple une clause de reprise à la valeur réelle n'a été prévue comme condition générale lors de l'octroi de nouvelles subventions à la commune de Moutier depuis le 18 juin 2017. Il se pose également la question des subventions dont le paiement serait fractionné sur plusieurs années. La même problématique se pose en ce qui concerne le traitement des investissements réalisés depuis le 18 juin 2017 dans le patrimoine du canton de Berne sis à Moutier.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur les questions suivantes :

1. Est-ce que les subventions octroyées et les investissements réalisés par le canton de Berne à Moutier depuis le 18 juin 2017 ont été listés de manière exhaustive ?
2. Est-ce que les investissements en cours et ceux qui seront encore réalisés jusqu'à la destinée connue de la commune de Moutier seront précisément répertoriés ?
3. Est-ce que des dispositions particulières de reprise au sujet de ces investissements ont été établies à ce jour ? Si non, quand le seront-elles et sur quoi porteront-elles exactement ?
4. Est-ce qu'un plan financier spécifique à la commune de Moutier a été établi en lien notamment avec les investissements que le canton de Berne va y faire durant les prochaines années, et ce jusqu'au jour où la destinée de la ville sera connue ?

Motivation de l'urgence : Vu la durée que pourrait encore prendre le processus et vu l'importance des montants investis depuis le 18 juin 2017 par le canton de Berne à Moutier, la situation devrait être éclaircie au plus vite.